

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle 214 de l'hôtel de ville, le **lundi 18 février 2019** à compter de **18 h 15**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Sont absents :

Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

ADMINISTRATION

65-02-19

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

INSCRIPTION DE LA VILLE À L'INTRANET DE REVENU QUÉBEC

66-02-19

INSCRIPTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant que la Ville doit nommer des responsables des services électroniques de l'intranet de Revenu Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond autorise Stéphane Cyr, directeur général à :

- inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR - Entreprises;
- gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- remplir et assumer les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

- consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉE

67-02-19

INSCRIPTION DE LA TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Considérant que la Ville doit nommer des responsables des services électroniques de l'intranet de Revenu Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond autorise Monique Barriault, trésorière adjointe, à :

- inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR - Entreprises;
- gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- remplir et assumer les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉE

68-02-19

PONT H.-A. LEBLANC - TRAVAUX 2019

Considérant que par sa résolution 68-03-18, la Ville a adopté l'orientation proposée par le ministère des Transports à l'effet de procéder à des travaux de réparation du Pont H.-A. Leblanc (P-01302);

Considérant que le Ministère souhaite modifier la période de réalisation desdits travaux qui débuteraient le 15 août au lieu du 1^{er} septembre;

Considérant que le Ministère souhaite également que l'entrepreneur retenu pour lesdits travaux puisse occuper une partie du lot 5 788 367, situé sur le terrain de la Pointe Taylor, à l'Ouest du cabanon de location de canots/kayaks, pour y entreposer leurs matériaux, et que cette zone serait remise en état après les travaux;

Considérant que le Ministère est en accord à l'effet de réduire l'espace proposé initial à l'entrepreneur afin de laisser un accès aux canots et aux kayaks pour ainsi réduire l'impact durant la saison touristique;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

Que la Ville autorise le ministère des Transports à devancer les travaux de réfection du Pont H.-A. Leblanc (P-01302) qui débiteront le 15 août au lieu du 1^{er} septembre 2019;

Que la Ville autorise l'entrepreneur qui sera retenu pour les travaux, d'utiliser une partie du lot 5 788 367, situé sur le terrain de la Pointe Taylor, à l'Ouest du cabanon de location de canots/kayaks, tout en y laissant un accès à ces derniers pour ainsi réduire l'impact durant la saison touristique.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Aucune question n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 18 h 32.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière